

**SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT
SAINT-ÉTIENNE LOIRE**

**COMITE SYNDICAL
REUNION DU 02 MARS 2026**

Délibération n° 26-15 : Vote du Budget primitif 2026 du Syndicat Mixte

VU les articles L. 5721-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales
VU l'arrêté préfectoral n°523 en date du 22 décembre 2011 portant création du Syndicat mixte dénommé « syndicat mixte de l'aéroport de Saint-Etienne Bouthéon »
VU les arrêtés préfectoraux n° 292 du 25 octobre 2013, n°73 du 24 mars 2016 et n°240 du 7 août 2017 portant modifications des statuts du Syndicat mixte désormais dénommé « Syndicat mixte de l'aéroport Saint-Etienne Loire »

Le Comité syndical se réunit à l'effet d'approuver le budget primitif 2026 du syndicat mixte de l'aéroport.

Présents :

Mesdames Nora BERROUKECHE – Nicole PEYCELON – Nadia SEMACHE
Messieurs Jean-Yves BONNEFOY – Pierrick COURBON – Sylvain DARDOULLIER – François DRIOL – Luc FRANCOIS – Guy FRANCON – Jérémie LACROIX – Eric LARDON – Pierre LARDON – Yves PARTRAT – Pierre VERICEL – Daniel VILLAREALE

Pouvoirs :

Madame Sylvie BONNET donne pouvoir à Monsieur Jérémie LACROIX
Madame Irène BREUIL donne pouvoir à Monsieur Daniel VILLAREALE
Monsieur Christophe BAZILE donne pouvoir à Monsieur Eric LARDON
Monsieur Jordan DA SILVA donne pouvoir à Monsieur Jérémie LACROIX
Monsieur Philippe VALENTIN donne pouvoir à Monsieur Pierre LARDON

Excusés :

Monsieur Gérard DUBOIS

Le conseil syndical a été convoqué le 24 février 2026

VOTE A LA MAJORITE QUALIFIEE
DES VOIX EXPRIMEES

Lors des orientations budgétaires du comité syndical du 05 février 2026, il a été présenté un projet de budget 2026 équilibré en section d'investissement à hauteur de 1 405 500 € et en section de fonctionnement à hauteur de 3 762 209 €

Le projet du budget 2026 soumis à la présente assemblée s'équilibre en section d'investissement à hauteur de 1 405 457,01 € et en section de fonctionnement à hauteur de 3 762 209,24 €.

Le projet de budget 2026 intègre les orientations données par le budget d'exploitation de la régie.

Le niveau de contributions 2026 des membres du Syndicat Mixte est identique à celui de 2025 et ce conformément au débat sur les orientations budgétaires.

1-) Section d'exploitation (fonctionnement)

Le budget prévisionnel de fonctionnement s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Chap. 67 - Participation au déficit de l'aéroport	1 139 000,00 €		
Chap. 011- Charges à caractère général	27 000,00 €	Chap. 74- Subventions d'exploitation	1 226 550,00 €
- Assurances	7 000,00 €	* Département de la Loire (43 %)	527 416,50 €
- Dépenses diverses (insertions, études,...)	20 000,00 €	* Saint-Etienne Métropole (30,5%)	374 097,75 €
Chap 012 Charges de personnel	10 000,00 €	* CCI (15%)	183 982,50 €
- mise a disposition de personnel	10 000,00 €	* Loire Forez Agglomération (7%)	85 858,50 €
Chap. 66- Intérêts	41 009,24 €	* CC Forez Est (4,5%)	55 194,75 €
Chap. 65- Autres charges de gestion courante			
Subventions d'équipements versées	1 440 200,00 €	Chap. 002- Excédent de fonctionnement reporté	2 535 659,24 €
Chap. 023- Virement à la section d'Investissement	1 105 000,00 €		
TOTAL	3 762 209,24 €	TOTAL	3 762 209,24 €

Les dépenses de fonctionnement seront équilibrées par les contributions des membres au prorata de leur participation dans le syndicat mixte.

Le montant de 1 440 200 € de subvention d'équipement versée à la régie prévu au chapitre 65 se décompose comme suit :

Une subvention d'équipement de 130 000 € maximum, correspondant à 100 % des dépenses, sera versée au budget d'investissement de la régie d'exploitation dans le cadre des travaux de viabilisation du secteur 1. Le versement sera effectué au fur et à mesure des engagements de dépenses.

Une subvention d'équipement de 15 000 € maximum, correspondant à 100 % des dépenses, sera versée au budget d'investissement de la régie d'exploitation dans le cadre des travaux de toiture du hangar aéroclub. Le versement sera effectué au fur et à mesure des engagements de dépenses.

Une subvention d'équipement de 1 295 200 € maximum, correspondant à 100 % des dépenses, sera versée au budget d'investissement de la régie d'exploitation dans le cadre des travaux d'investissement dédiés pour le maintien du site. Le versement sera effectué au fur et à mesure des engagements de dépenses.

Ainsi le **budget de fonctionnement** du syndicat mixte dégage une capacité d'investissement de 1 105 000 € qui permettra de financer l'amortissement du capital emprunté et les autres dépenses d'investissement.

2-) Section d'investissement

**SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT
SAINT-ETIENNE LOIRE**

DEPENSES		RECETTES	
Chap. 16- Emprunts et dettes assimilés	305 000,00 €	Chap. 021- Virement de la section de fonctionnement	1 105 000,00 €
Amortissements des emprunts	305 000,00 €		
Chap. 27- autres immobilisations financières	800 000,00 €		
Autres créances immobilisées	800 000,00 €		
Chap 001- solde exécution de la section d'investissement reporté	300 457,01 €	1068- Excédents de fonctionnement capitalisés	300 457,01 €
TOTAL	1 405 457,01 €	TOTAL	1 405 457,01 €

Les dépenses d'investissement inscrites se décomposent comme suit :

- 305 000 € en remboursement en capital de la dette
- 800 000 € d'avance de trésorerie à la régie pour financer éventuellement le besoin en trésorerie de la régie

Ces dépenses d'investissement seront financées par le virement de la section de fonctionnement.

3-) Calendrier d'encaissement des participations et de décaissement pour contribution au déficit de l'aéroport

La subvention d'équilibre de 1 139 000 € pour financer le déficit de la régie sera versée en plusieurs acomptes sous condition de justification par la régie du montant du déficit attendu pour l'année 2026, étant entendu que le versement du solde est limité au montant nécessaire à l'équilibre du budget de la régie :

- Au 15 avril 2026 : 40 % soit 455 600€
- Au 01 juillet 2026 : 10% soit 113 900€
- A partir du 01 Aout 2026 : à hauteur du besoin de financement de la régie, dans la limite de la subvention allouée (Plusieurs acomptes pourront être demandés)

L'encaissement des contributions des membres du syndicat sera effectué au 31 mars 2026.

**SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT
SAINT-ÉTIENNE LOIRE**

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- ***approuve le budget primitif 2026 du syndicat mixte qui s'équilibre en fonctionnement à 3 762 209,24 € et en investissement à 1 405 457,01€***
- ***approuve le calendrier d'encaissement des participations et de décaissement au profit du budget d'exploitation de la régie pour contribution au déficit de l'aéroport.***
- ***approuve le versement d'une subvention exceptionnelle d'équipement de 130 000 € à la régie d'exploitation dans le cadre des travaux de viabilisation du secteur 1 au fur et à mesure des engagements de dépenses.***
- ***approuve le versement d'une subvention d'équipement de 15 000 € à la régie d'exploitation dans le cadre des travaux de toiture du hangar au fur et à mesure des engagements de dépenses.***
- ***Approuve le versement d'une subvention exceptionnelle d'équipement de 1 295 200 € à la régie d'exploitation dans le cadre des travaux d'investissement dédiés pour le maintien du site au fur et à mesure des engagements de dépenses.***

Nombre de conseillers en exercice : 21 représentant 100 % des voix
Nombre de votants : 20 représentant 97.75% des voix
Suffrages exprimés : 20 représentant 97.75% des voix
Vote POUR : 19 représentant 92.375% des voix
Vote CONTRE : 1 représentant 5.375% des voix
Abstention : 0

A Andrézieux Bouthéon, le 2 mars 2026
François DRIOL
Président

